

OGNON

La commune d'OGNON se situe à l'interface de la Forêt d'Halatte et de la plaine du Valois.

Les constructions récentes du village nécessiteraient une meilleure intégration paysagère (accompagnement végétal, traitement des clôtures, etc.).

D'autre part, le grand domaine que constitue le parc du château, repéré au plan de référence de la charte, mérite une attention particulière.

L'aménagement de la traverse du hameau de "La Roue qui tourne" sur la RD 932A demandera la prise en compte des nécessités de sécurité et de vie des habitants.

Localisation des "méristèmes" :

Le village d'Ognon est bordé par la forêt, le site classé de la forêt d'Halatte, le site inscrit du parc et du château d'Ognon, et ses dépendances. En conséquence, seul un site d'extension potentiel du bâti situé au hameau de "La roue qui tourne", en "contrepoids" de l'urbanisation de la commune limitrophe de Villers-Saint-Frambourg, est susceptible de permettre un développement modéré de l'habitat.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 20

Informations complémentaires :

Site d'intérêt écologique N° 17 "Carrière d'Ognon/Chaman"

Unité paysagère N° 8 "Plateau agricole du Valois" (unité paysagère d'intervention prioritaire)